



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_2-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le vendredi 1er mars 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 26 février 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Lucie MOULIN – Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Dominique DALMASSO à Jean-Charles QUERCIA - Sébastien VASSALLO à Lucie MOULIN - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Florent REYNAUD

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_2

Objet : 02— 7.5.1 - TOUR DE L'HORLOGE : MODIFICATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 31 Mars 2023, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection de la tour de l'horloge pour un montant estimé (issu de la phase diagnostic) à :

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_2-DE
04/03/2024

Etude diagnostic	6 380,00
Travaux	85 000,00
Honoraires (MOE, CT, CSPS, etc..)	12 000,00
Hausse et aléas (5%)	4 250,00
Total HT	107 630,00

La commune a lancé la consultation des entreprises et le montant de l'opération, issu de la consultation, est le suivant :

Etude diagnostic	6 380,00
Travaux	191 605,00
Honoraires (MOE, CT, CSPS, etc..)	15 000,00
Hausse et aléas	2 500,00
Total HT	215 485,00

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

Département 30 % :	64 656,00 €
Fondation du Patrimoine (fonds privés) :	130 460,20 €
Commune de Tende :	20 368,80 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** le nouveau montant du projet de restauration de la tour de l'horloge estimé à 215 485 € hors taxes, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024
- **D'approuver** le nouveau plan de financement
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents et notamment les marchés de travaux à intervenir

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :